

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

---

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS369

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin et Mme Rousseau

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Elle formule des recommandations à destination des acteurs afin de prévenir l'apparition ou la réapparition des situations de maltraitance. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 de la proposition de la présente proposition de loi concrétise les propositions du « rapport Libault » visant à organiser un réseau départemental d'alerte chargé du recueil des signalements de maltraitance sur les territoires.

Le présent amendement a pour objet que chaque instance territoriale soit habilitée à formuler des recommandations aux acteurs afin de prévenir l'apparition ou la réapparition des situations de maltraiances.